

Décision n°2022-3363.....du 15/12/2022

Objet : Convention d'intervention dans le cadre du projet « Cinéaste en Vitrine » porté par le Lavoir Numérique en partenariat avec Anis Gras - le lieu de l'autre, et faisant intervenir en Mme Lou Galopa

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1865 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des Conseillers délégués ;

Vu la délibération n°2020-12-15-2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers délégués ;

Vu l'arrêté n°A2021-662 en date du 15.12.2021 portant délégation de signature à Monsieur Michaël Houlette ; Directeur de la Maison de la Photographie Robert Doisneau et du Lavoir Numérique

Vu le projet de convention d'intervention dans le cadre du « Cinéaste en Vitrine » porté par le Lavoir Numérique en partenariat avec Anis Gras- le lieu de l'autre, et faisant intervenir Mme Lou Galopa.

Considérant que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, à travers le Lavoir Numérique mène une politique de diffusion et d'éducation à l'audiovisuel numérique, Le Lavoir Numérique et Anis Gras - le lieu de l'Autre, se sont associés pour concevoir le projet « Cinéaste en vitrine » permettant la création collective d'un court métrage avec des habitants du territoire.

La plasticienne et vidéaste Lou Galopa est mandatée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour mettre en œuvre ce projet au sein de L'autre Lieu, au centre commercial La Vache Noire situé à Arcueil au mois de décembre 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la signature d'une convention concernant le projet « Cinéaste en Vitrine » mené par Madame Lou Galopa.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 3 550 € TTC sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry-sur-Seine



Michaël Houlette, le 29/12/22
Pour le président, par délégation
Le Directeur de la Maison de la
Photographie Robert Doisneau et
du Lavoir Numérique,
Michaël HOULETTE

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Affiché / Publié le :

29/12/2022
29/12/2022